Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DU CONSEIL

du 18 juillet 2011

relative à la conclusion de la procédure de consultation avec la République de Guinée-Bissau au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part

(2011/492/UE)

(JO L 203 du 6.8.2011, p. 2)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2015/541/UE du Conseil du 24 mars 2015	L 88	13	1.4.2015

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2011D0492:20130715:FR:PDF